

Office national de l'énergie

2016-2017

Rapport sur les résultats ministériels

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P.Eng. FACG Président et premier dirigeant Office national de l'énergie La version originale a été signée par

L'honorable Jim Carr, C. P., député Ministre Ressources naturelles



AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca.

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2017 représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat: NE2-19F-PDF ISSN: 2560-9750

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande : Bibliothèque et bureau des publications Office national de l'énergie 517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210

Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone: 403-292-4800 1-800-899-1265

Télécopieur : 403-292-5503

Courriel: publications@neb-one.gc.ca

www.one-neb.gc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2017 as represented by the National Energy Board

Cat No: NE2-19E-PDF ISSN: 2560-9742

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from: Library and Publication Services National Energy Board Suite 210, 517 Tenth Avenue SW Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone: 403-292-4800 1-800-899-1265

Fax:

403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Imprimé au Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Les résultats en bref	3
Raison d'être, mandat et rôle: qui nous sommes et ce que nous faisons	5
Raison d'être	5
Mandat et rôle	5
Cadre de travail et principaux risques	8
Cadre de travail	8
Principaux risques pour 2016-2017	10
Les résultats: ce que nous avons réalisé	11
Programmes	11
Services internes	17
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	19
Dépenses réelles	19
Ressources humaines réelles	21
Dépenses par crédit	22
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	22
États financiers et faits saillants des états financiers	23
Renseignements supplémentaires	25
Renseignements sur l'organisation	25
Information plus détaillée sur les programmes de l'Office	25
Tableaux de renseignements supplémentaires	26
Dépenses fiscales fédérales	26
Coordonnées de l'organisation	27
ANNEXE : Définitions	28
Notes finales	32

Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017			

Message du président et premier dirigeant

Je me réjouis de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de l'Office national de l'énergie de 2016-2017.

Le rôle que joue l'Office dans le paysage de l'énergie du Canada consiste à faire fonction de gardien de l'infrastructure énergétique du pays et de la réglementer d'une manière qui empêche que les personnes et l'environnement subissent des préjudices. Ce mandat, pour clair et direct qu'il soit, recèle pourtant une énorme complexité. Au cours des quelques dernières années,



l'Office s'est trouvé au centre des débats de plus en plus polarisés et compliqués sur la politique énergétique, qui ont soulevé la question : l'organisation est-elle toujours un organisme de réglementation pertinent et efficace. La réponse est « oui et ... ».

Depuis qu'il été constitué, en 1959, l'Office s'est consacré à déterminer les préjudices qui pourraient être causés, et à réglementer pour empêcher qu'ils se produisent, au cours du cycle de vie entier de l'infrastructure énergétique. L'industrie énergétique du Canada a changé pendant cette période. Les points de vue de la population canadienne au sujet de ce qui constitue un préjudice, et notre compréhension de la manière de réglementer pour empêcher qu'il se produise, ont évolué. L'objectif essentiel, en l'occurrence d'empêcher que des préjudices soient subis, est demeuré le même.

Nous sommes conscients que dans notre contexte actuel, les révisions et les améliorations du cadre législatif qui entoure les processus décisionnels de l'Office, et d'autres enjeux de grande importance, contribueront à ce que nous obtenions de meilleurs résultats pour l'ensemble de la population canadienne. À cette fin, nous avons appuyé sans réserve l'examen mené par le gouvernement du Canada en vue de moderniser le rôle, la structure et le mandat de l'Office, et nous sommes déterminés à l'aider à atteindre ses objectifs. La modernisation renforcera notre rôle de gardien de l'infrastructure énergétique fédérale.

L'aide à la modernisation n'est pas la seule initiative que l'Office a entreprise l'année dernière. L'Office était l'un de quelques peu autres ministères qui ont choisi de faire partie de la « première vague » de mise en œuvre de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur les résultats. Il s'agissait d'une entreprise importante, et nous avons accompli d'immenses progrès pour donner suite aux exigences de la politique, et nous sommes devenus un chef de file dans ce domaine important de responsabilisation gouvernementale. Nous sommes convaincus que notre cadre ministériel des résultats, qui énonce clairement nos responsabilités essentielles et les

mesures auxquelles nous aurons recours pour en montrer les résultats avantageux pour la population canadienne, est l'élément charnière pour continuer d'être le chef de file en tant que gardien de l'infrastructure énergétique fédérale du pays.

Au cours de l'année dernière, nous avons jeté les fondements de cette mise en oeuvre. L'Office a mis en place un solide système de gestion et une solide structure de gouvernance. Nous avons construit des structures de gestion des données et de visualisation des données qui s'inscriront à l'appui d'une analyse améliorée des données, concourront à la prise de meilleures décisions et faciliteront le partage transparent d'information avec les Canadiennes et les Canadiens. Nous avons pris la direction dans le domaine de la collaboration interjurisdictionnelle en réglementation en réorientant le gros des efforts sur les principes de la culture de sécurité et en poussant pour des changements systémiques dans les pratiques de sécurité de l'industrie. Nous avons consacré plus de temps et d'effort à nouer et à renforcer des rapports significatifs avec les Autochtones, des propriétaires fonciers et des parties prenantes régionales dans tout le pays. Ces initiatives permettront d'obtenir de solides résultats sur le plan de la sécurité et de l'environnement au cours des prochaines années.

Il reste du pain sur la planche, et l'Office n'a de cesse de tendre à l'excellence dans le domaine de la réglementation. Les efforts que nous déployons en matière de transparence, de responsabilisation et de rendement nous aideront à devenir un organisme de réglementation qui inspire confiance. Par ailleurs, les discussions stratégiques que nous continuons de mener aboutiront à des changements qui finiront par créer un système de réglementation plus solide — un système robuste et bien rodé, qui s'inscrit à l'appui d'un système énergétique fournissant ce dont la population canadienne a besoin, de manière fiable et sans causer de préjudices à des personnes ou à l'environnement.

L'Office et son personnel d'experts, des professionnels dévoués de tous les horizons, continueront de s'efforcer d'atteindre ce but. Nous travaillerons sans relâche et avec fierté dans notre rôle de gardien de l'infrastructure énergétique fédérale du Canada.

C. Peter Watson, P.Eng. FACG Président et premier dirigeant Office national de l'énergie

Les résultats en bref

Le lecteur trouvera davantage de renseignements sur les plans, les priorités et les résultats obtenus du ministère à la section « Les résultats : ce que nous avons réalisé » de ce rapport.





Cadre ministériel des résultats : L'Office est un des premiers à avoir adopté la Politique sur les résultats actualisée du gouvernement du Canada. Notre nouveau cadre ministériel des résultats énonce les quatre responsabilités essentielles de l'Office (processus décisionnel, surveillance de la sécurité et de l'environnement, information sur l'énergie et mobilisation), et illustre exactement ce que nous faisons, ce que nous visons de réaliser et comment nous ferons rapport de nos résultats à la population canadiennes. Le cadre ministériel des résultats est étayé par notre système de gestion, qui établit nos stratégies en matière d'excellence en réglementation et définit les principes de gestion, la gouvernance et les attentes qui guident l'Office dans l'exercice de ses responsabilités essentielles, en insistant sur l'amélioration du rendement.

Démonstration de la supervision de la sécurité : En tant qu'organisme de réglementation sur tout le cycle de vie, l'Office fait office de gardien des réseaux de transport d'énergie de compétence fédérale au Canada afin d'empêcher que les personnes et l'environnement subissent des préjudices. Cette année, l'Office a amélioré les systèmes de collecte et d'analyse des données afin de tirer l'enseignement des incidents passés et de réglementer à l'encontre de futurs incidents. Nous avons intégré de nouveaux outils et technologies électroniques qui permettent d'améliorer la gestion et le partage de données. Nos concitoyens ont désormais accès à de l'information améliorée sur les emplacements et l'exploitation des pipelines, les incidents, la manière dont l'entreprise se conforme aux conditions d'approbation des pipelines, les manuels de mesures d'urgence et les activités de réglementation connexes de l'Office. L'Office a également assumé le rôle de chef de file, auprès de l'International Regulators Forum et du groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains, afin de faire avancer les indicateurs d'une culture de sécurité et la culture de sécurité des organismes de réglementation.

Visualisation de l'information sur l'énergie : Pour rendre l'information impartiale et factuelle sur l'énergie plus accessible et compréhensible pour la population canadienne, nous avons introduit : une nouvelle carte interactive de la sécurité des pipelines qui fournit une vision détaillée des endroits où sont situés les pipelines que l'Office réglemente; un tableau de bord du rendement qui propose une vision interactive de tous les incidents impliquant des pipelines déclarés sur l'infrastructure réglementée par l'Office; ainsi qu'un outil de visualisation interactif qui permet aux Canadiens d'étudier les tendances de la production et de la consommation d'énergie à long terme.

Intensification de l'engagement : L'Office est déterminé à nouer des rapports significatifs avec les Canadiens et les peuples autochtones au moyen de ses activités d'engagement continues. En constituant une équipe de l'engagement en 2016, nous avons adopté une approche délibérée et ciblée pour officialiser les protocoles de participation et pour clarifier les rôles et les responsabilités pour les activités d'engagement dans toute l'organisation. Ceci permet à l'Office d'interagir résolument avec les entités qui sont touchées par notre travail ou qui s'en préoccupent et de discuter de leur apport et de leurs idées. L'intensification de l'engagement aboutit à l'élargissement de la base de contribution, ainsi qu'à la prise de décisions éclairées et à l'amélioration des résultats de la réglementation pour l'ensemble de la population canadienne.

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. Il réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie, dans l'intérêt public canadien, en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations. L'organisation relève du ministre des Ressources naturelles.

Mandat et rôle

En vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergieⁱ, l'Office réglemente notamment la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières provinciales et internationales, des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées, les importations de gaz naturel ainsi que les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité. Il lui incombe par ailleurs de diffuser de l'information à jour, exacte et objective sur l'énergie en plus de fournir des conseils sur des questions énergétiques.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions précises ¹ en ce qui concerne les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières, selon la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les opérations pétrolières au Canadaⁱⁱ et la Loi fédérale sur les hydrocarburesⁱⁱⁱ ainsi la Loi sur les opérations pétrolières^{iv} et la Loi sur les hydrocarbures^v des Territoires du Nord-Ouest.

Durant l'examen de toutes les demandes relatives à un projet de sa compétence, l'Office réalise des évaluations environnementales scientifiques approfondies. Pour certains projets, l'Office effectue également des évaluations environnementales en application d'autres lois fédérales, notamment la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)^{vi}, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie^{vii}, la Convention définitive des Inuvialuit^{viii} ou l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut^{ix}. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de la partie II du Code canadien du travail^x, pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

¹ Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (dont les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans le territoire d'une province autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion, et le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la Loi sur le Yukon.

L'Office surveille également divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Modernisation de l'Office

Le ministre des Ressources naturelles a été mandaté par le premier ministre pour moderniser l'Office et faire en sorte que les membres qui le composent représentent des valeurs régionales et possèdent une expertise suffisante dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir traditionnel autochtone.

Ressources naturelles Canada a effectué un examen de la structure, du rôle et du mandat de l'Office afin de renforcer le processus de réglementation et de faire en sorte que le Canada continue d'avoir un organisme de réglementation efficace et efficient. Pour réaliser l'examen, le gouvernement a mis sur pied un comité d'experts qui a fait participer les Autochtones, les parties prenantes intéressées, les provinces et territoires ainsi que le public. Dans le cadre de l'examen exhaustif des processus environnementaux et réglementaires, les processus d'évaluation environnementale fédéraux ont également fait l'objet d'un examen. Le personnel et la direction de l'Office ont collaboré étroitement avec d'autres ministères pour concourir à cet examen et au renouvellement des processus d'évaluation environnementale.

Le lecteur trouvera des renseignements plus généraux sur l'Office national de l'énergie à la section « Renseignements supplémentaires » de ce rapport.

Des renseignements complémentaires sur les engagements organisationnels connexes de Ressources naturelles Canada se trouvent dans la lettre de mandat du ministre^{xi}.

Cadre de travail et principaux risques

Cadre de travail

Le mandat de l'Office nous propulse au cœur de quelques-uns des plus importants débats sur la politique de notre temps, qui vont de la sécurité des pipelines et des changements climatiques aux rapports que le Canada entretient avec ses Autochtones. La lettre de mandat ministérielle annonçait un changement dans l'environnement stratégique et l'examen des processus environnementaux et réglementaires xii subséquent a mis en évidence une détermination, qui évolue, à élaborer des systèmes de réglementation modernes et des mesures de sauvegarde qui protègent l'environnement, concourent à la réconciliation avec les Autochtones et garantissent que de bons projets aillent de l'avant et que les ressources arrivent sur le marché de manière durable.

L'Office national de l'énergie réglemente plus de 75 000 kilomètres de pipelines et de lignes de transport d'électricité qui acheminent pour environ 100 milliards de dollars de pétrole brut et de produits pétroliers, de liquides de gaz naturel et de gaz naturel aux Canadiens et à des clients à l'étranger. Il incombe à l'Office de veiller à ce que les sociétés prennent les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement. La promulgation, en 2016, de la Loi sur la sûreté des pipelines xiii a renforcé les mesures législatives de l'Office, ce qui a accru la compétence qu'il exerce sur les pipelines post-cessation et a été à l'origine de la responsabilité absolue de la société ainsi que des exigences en matière de ressources financières en cas de déversements de pipelines, entre autres changements.

Au début de 2016, la commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un rapport d'audit^{xiv} qui comportait un certain nombre de recommandations et de constatations qui portaient principalement sur l'amélioration des systèmes de documentation et de gestion des données de l'Office, le regroupement de nos activités d'évaluation du risque et la recherche de nouveaux moyens de surmonter les difficultés de dotation. Les commentaires de l'audit de la commissaire ont fourni une occasion de renforcer notre réputation de source factuelle pour l'information sur l'énergie au Canada, améliorer notre site Web et élaborer des programmes de partage d'information sur la réglementation.

À l'interne, l'Office s'est attaché à réorganiser ses structures opérationnelles, sa philosophie à l'égard de la réglementation et l'approche adoptée pour s'acquitter de son mandat. Cette réorganisation a mis l'Office en position d'être parmi les premiers à adopter la Politique sur les résultats actualisée du gouvernement du Canada et à élaborer un cadre ministériel des résultats xv global qui expose nos responsabilités essentielles, nos résultats escomptés et les avantages qui en découlent pour la population canadienne. L'Office a élaboré un système de gestion et un modèle opérationnel des membres, établissant ainsi de fermes principes de gouvernance et mettant en évidence l'importance que nous accordons à l'excellence en matière de réglementation. Par souci de commodité, le présent rapport est encadré par notre architecture des activités de programmes

de 2016-2017 et notre nouveau cadre ministériel des résultats pour 2017-2018, et comprend des renvois à nos nouvelles responsabilités essentielles.

Le public canadien continue de manifester un vif intérêt pour l'industrie de l'énergie et la sécurité des pipelines, ainsi que pour les conséquences environnementales et sociales de l'exploitation énergétique, en particulier la manière dont elles touchent les Autochtones et les ressources locales. Jamais le besoin d'une communication et d'un engagement significatifs, transparents et sensibles avec les Canadiens dans chaque région de notre pays a-t-il été plus grand. L'Office a pris conscience de ce besoin et a, au cours de l'année dernière, évalué chaque aspect de son activité pour rendre possibles de nouveaux moyens d'engagement pendant le cycle de vie entier de la réglementation de l'énergie.

Principaux risques pour 2016-2017

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien avec les programmes du ministère	Lien avec les engagements de la lettre de mandat ou avec les priorités pangouvernementales et ministérielles
Incident mettant en cause une société réglementée qui est à l'origine de blessures graves ou même de décès ou encore de dommages importants à l'environnement	 Toutes les activités du plan de vérification de la conformité (notamment des inspections et des audits) sont terminées. De nouveaux outils permettant de recueillir des données de manière plus normalisée et efficiente sur le terrain et facilitant une analyse de la conformité et la prise de mesures plus rapides Cadre de culture de sécurité terminé et publié par l'Office au moyen de l'initiative « Sécurité d'abord » de l'industrie; planification de la collecte d'indicateurs de base de la culture de sécurité élaborée pour 2017-2018. Risque relevé dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2016-2017 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque 	Programme de réglementation de l'énergie (Responsabilité essentielle : Surveillance de la sécurité et de l'environnement)	Lien avec l'engagement pangouvernemental à l'égard de la protection de l'environnement et de la sécurité des Canadiens.
Représentation inexacte ou incomplète que le public se fait de l'Office	 Constitution d'une équipe de l'engagement chargée de diriger l'élaboration d'un cadre pour la participation pendant le cycle de vie avec les principaux groupes de parties prenantes, notamment les Autochtones et les propriétaires fonciers. Trois bureaux régionaux sont entièrement dotés et ont élaboré des plans d'engagement régionaux Mise en œuvre de nouvelles activités et de nouveaux outils dans les médias sociaux pour fournir aux Canadiens de l'information exacte, opportune et pertinente Risque relevé dans le RPP 2016-2017 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque 	Programme de réglementation de l'énergie Programme d'information sur l'énergie (Responsabilité essentielle : information sur l'énergie et mobilisation)	Lien avec la lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles de fournir aux Canadiens et aux peuples autochtones des moyens de d'exprimer leurs points de vue et de participer de façon significative à la supervision de projets de mise en valeur des ressources.
Concordance des plans en technologie et en gestion de l'information avec les stratégies organisationnelles	 Direction d'un processus de gestion du portefeuille d'architecture et de l'information, axé sur la planification de la capacité et les plans budgétaires annuels. Établissement d'un comité de gestion des données formé de cadres supérieures et du premier dirigeant principal de l'information afin de superviser et de guider la gestion des données. Risque relevé dans le RPP 2016-2017 Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque 	Programme de réglementation de l'énergie Services internes	Lien avec le Cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor et la Directive sur le gouvernement ouvert du Secrétariat

Les résultats: ce que nous avons réalisé

Programmes

Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme définit le cadre réglementaire à l'intérieur duquel l'Office remplit son mandat et atteint, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, le Code canadien du travail ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Résultats

L'Office a tenu 31 audiences publiques en 2016-2017, dont 15 étaient toujours en cours à la fin de l'exercice.

Le recours au Programme d'aide financière aux participants^{xvi} a été important pendant l'exercice; l'Office a administré une enveloppe budgétaire de plus de 15 millions

Les rapports de recommandation et de décision publiés en 2016-2017 comprenaient :

- Agrandissement du réseau de Trans Mountain
- Remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge
- Agrandissement du réseau de NGTL en 2017
- Agrandissement Towerbirch de NGTL
- Raccordement d'ITC Lake Erie

de dollars, qui ont permis la participation aux processus décisionnels de 281 groupes ou personne qui n'auraient autrement peut-être pas pu participer aux audiences.

En 2016-2017, le Programme d'aide financière aux participants de l'Office a doublé l'enveloppe budgétaire d'Énergie Est, qui est passé de 5 à 10 millions de dollars, et a annoncé 1,2 million de dollars pour 5 nouvelles possibilités de financement. Le programme a également remboursé 794 000 \$ à 41 bénéficiaires (dont 37 % était des Autochtones; 7 % des particuliers; 56 % des organismes sans but lucratif) pour des dépenses admissibles, comme les conseillers juridiques/experts et les déplacements, pour participer aux processus décisionnels visant la canalisation 10 d'Enbridge et les projets Towerbirch de NGTL, Vaughn de TransCanada et Énergie Est. Des améliorations fondées sur les commentaires formulés dans l'évaluation quinquennale et par les demandeurs de financement ont été apportées au programme.

Nous avons apporté d'importantes améliorations à nos activités publiques de participation des Autochtones et aux processus décisionnels afin de fournir aux Autochtones des possibilités respectant leurs valeurs culturelles de formuler des commentaires au sujet du processus d'audience, notamment sous forme de preuve traditionnelle orale, et de mieux rendre compte des enjeux qui préoccupent les Premières nations dans nos examens de projets.

- Dans le cadre de l'évaluation de la canalisation 10 d'Enbridge, l'Office a piloté une idée appelée « droit de participation prédéterminé», qui accorde aux Autochtones, aux propriétaires fonciers et aux municipalités une approbation d'office de participer aux audiences, de la manière qui leur convient le mieux.
- Pour le projet du réseau principal à Vaughn, nous avons mené un projet pilote de réunions communautaires avec compte rendu : un moyen officiel pour le comité d'audience, qui rendrait à la fin du compte la décision définitive au sujet du projet, d'entendre les personnes qui souhaitaient faire part de leur point de vue et de leurs connaissances. Les participants n'étaient pas tenus de présenter leurs commentaires par écrit, et pouvaient formuler leurs préoccupations de vive voix et poser des questions directement au comité d'audience.

RegDocs^{xvii}, notre site Web public externe de documents de réglementation, a été remanié en décembre 2016, rendant plus facile pour le public de faire des recherches dans les dossiers et d'y accéder. Nous avons reçu plus de 200 commentaires sur la nouvelle structure du public, et nous utilisons cette rétroaction pour planifier d'autres améliorations proposées par les utilisateurs.

L'Office a également accompli d'importants progrès pour ce qui est de concourir à l'élaboration en commun du mandat des comités consultatifs et de surveillance autochtones (CCSA), qui est dirigée par le

Suivi des conditions des projets

Nous continuons de nous acheminer à grands pas vers davantage de transparence et d'ouverture grâce au lancement d'un tableau de conformité aux conditions en ligne qui permet aux Canadiens de suivre dans quelle mesure les sociétés réussissent à se conformer aux conditions d'approbation des pipelines. Des renseignements sur plus de 3 200 conditions d'approbation détaillées sont désormais à la disposition des Canadiens dans un format consultable simplifié.

Bureau de gestion de grands projets – Ouest. Le CCSA résulte d'un engagement pris par le premier ministre en novembre 2016 après l'approbation des projets TMX et de la canalisation 3. Des groupes de travail du CCSA ont été formés pour les deux projets. En février, des ateliers se sont déroulés dans l'ensemble de la Colombie-Britannique et de l'Alberta avec des groupes autochtones, le long des tracés de chaque projet, pour demander des commentaires sur le mandat, et plus de 150 participants autochtones au total ont contribué à l'élaboration du mandat définitif.

L'Office a mené à bien un total de 402 activités de conformité au cours de l'exercice 2016-2017, notamment 172 inspections sur le terrain et 6 audits ciblés du système de gestion. En plus de dépasser les cibles prévues en matière d'activité de conformité, l'Office a régulièrement accru sa capacité de suivi et d'analyse des données sur les programmes de réglementation.

L'Office a mis en service de nouveaux outils électroniques qui permettent de recueillir les données de terrain d'une manière plus normalisée et efficiente et accélèrent l'analyse de la conformité et la prise de mesures en la matière. Cela lui permet d'axer ses activités sur les secteurs dans lesquels elles seront les plus efficaces pour déterminer et empêcher les préjudices, et de préparer des assises pour la présentation plus transparente et sensible de rapports aux Canadiens dans le contexte du cadre ministériel des résultats.

L'Office tire parti de ces enseignements pour réaliser des indicateurs et des outils qui lui permettent de recueillir de l'information de base sur la culture de sécurité dans l'ensemble de l'industrie et de décrire les dimensions, les attributs et les mesures particuliers qui nous permettent d'évaluer une culture interne de sécurité et de protection de l'environnement.

Le leadership que l'Office assume au sein du groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains a débouché sur l'acceptation de trois recommandations préconisant une culture de sécurité:

- évaluation d'une culture de sécurité pour les organismes de réglementation;
- indicateurs pilotes des activités de vérification de la conformité:
- compétence et formation en culture de sécurité.

En agissant ainsi, l'Office a mis en place un cadre qui fait de la prévention des préjudices la lentille à travers laquelle nos sociétés réglementées - et nous-mêmes en tant qu'organisme de réglementation – évaluons ce que nous faisons en vue d'améliorer la sécurité et de la protection de l'environnement pour les Canadiens.

Collaboration pour une culture de sécurité

L'Office fait partie du groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité, un groupe de collaboration constitué d'organismes de réglementation de partout au Canada et aux États-Unis qui unissent leurs efforts pour faire avancer la culture de sécurité.

L'Office pilote également, pour l'International Regulators' Forum, un projet en plusieurs phases sur les indicateurs de la culture de sécurité.

L'Office et l'ASEA (le ministère de l'environnement et des ressources naturelles des États-Unis du Mexique) ont présenté une proposition à l'Organisation de coopération et de développement économiques pour faire avancer la recherche ayant trait à la culture de sécurité.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	The second secon	réels de 2016-		Résultats réels de 2014- 2015
Activités réglementées exécutées en conformité avec les	Nombre d'inspections effectuées par exercice financier	150	Annuelle	172	177	192
exigences réglementaires	Nombre de vérifications effectuées par exercice financier	6	Annuelle	6	5	6

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	2016-2017	autorisations	(autorisations	Écart (réel moins prévu) 2016-2017
58 584 596	61 322 894	61 255 420	40 961 325	(20 361 569)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

	Réelles 2016-2017	Écart (réel moins prévu) 2016-2017
294,2	276,7	(17,5)

De l'information plus détaillée sur les programmes de l'Office est disponible sur son site Web^{xviii} et dans l'Infobase du Secrétariat du Conseil du Trésor^{xix}.

Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Résultats

L'Office fournit de l'information exacte et impartiale sur la filière énergétique et les pipelines sur son site Web. Les Canadiens ont consulté cette information sur notre site Web près de 570 000 fois en 2016-2017 – une augmentation de 23 pour cent par rapport au total de peu inférieur à 550 000 l'année précédente. L'Office a diffusé plusieurs produits d'information sur

Principales publications sur la filière énergétique en 2016-2017:

- Examen du marché du propane Mise à jour 2016
- Avenir énergétique du Canada en 2016 : Perspectives provinciales et territoriales
- Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada
- Rapport sur le réseau pipelinier du Canada
- Panorama de l'électricité renouvelable au Canada
- Avenir énergétique du Canada 2016

l'énergie xx pendant l'année, notamment du contenu couvrant des enjeux plus vastes comme les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie renouvelable. Bon nombre de ces produits présentaient du contenu simplifié et des formats novateurs, dont des cartes et de l'information provinciale ou territoriale, pour donner aux Canadiens une meilleure idée de l'endroit et de la façon dont l'énergie se déplace dans tout notre pays.

Parmi les autres innovations entreprises en 2016, citons le lancement des visualisations de données interactives qui rendent des renseignements complexes plus accessibles et utiles pour les Canadiens. Elles étaient axées sur les tendances à long terme de la production et de la consommation d'énergie et sont à l'origine de 168 000 visites supplémentaires de notre site Web, en sus de celles qui ont déjà été mentionnées. Nous avons également accru notre utilisation des plateformes des médias sociaux pour communiquer de l'information sur la filière énergétique et les pipelines, notamment Twitter et LinkedIn. Les échanges de l'Office avec les parties prenantes sur Twitter ont augmenté de 711 pour cent, passant de moins de 700 en 2015-2016 à 4 958 en 2016-2017.

La publication continue de brefs aperçus du marché informatifs a également garanti le maintien régulier et opportun de la présence en ligne. En agissant ainsi, l'Office a généré, en diffusant de l'information sur l'énergie, 352 demandes de renseignements du public, soit une augmentation de 28 pour cent par rapport à notre cible, ce qui indique que nos produits énergétiques réussissent à stimuler la discussion et l'interaction avec les Canadiens.

L'Office continue d'accroître la quantité d'information qu'il fournit aux Canadiens sur les enjeux de la sécurité des pipelines et de la protection de l'environnement. Au cours de l'exercice, l'Office a amélioré sa carte des incidents pipeliniers xxi en ajoutant des données sur la cause de l'incident au titre du Règlement sur les usines de traitement. Les profils interactifs des sociétés

pipelinières réglementées par l'Office xxii, notamment les emplacements, la raison sociale, les produits transportés et l'état d'avancement de l'exploitation ont également été ajoutés à la carte. Par ailleurs, l'Office a amélioré son Bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement^{xxiii} en ajoutant de nouvelles fonctions interactives. Les Canadiens peuvent désormais consulter un aperçu complet du rendement des pipelines, des mesures de réglementation et

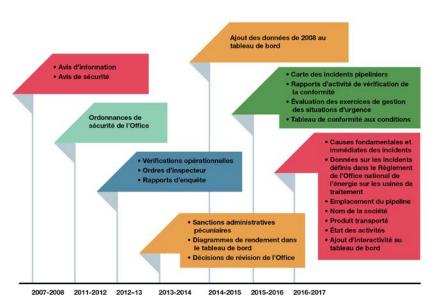


Fig. 1: Échéancier de l'information sur les pipelines publiée en ligne par l'Office

de l'état d'avancement de l'exploitation, le tout à un seul endroit.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date pour atteindre la cible	Résultats réels de 2016-2017	Résultats réels de 2015- 2016	Résultats réels de 2014-2015
L'information sur l'approvisionnem ent énergétique et les marchés appuie le processus décisionnel.	Pourcentage de satisfaction de membres de l'Office avec l'information et l'analyse de l'approvisionnement énergétique et des marchés dans le contexte des processus de réglementation	100 %	Annuelle	100 %	S.O.	s.o.
Information sur l'énergie neutre, indépendante, fiable et factuelle à la disposition des Canadiens	Nombre de consultations de pages Web sur l'énergie	≥ 500 000	Annuelle	569 102	544 244	558 073

Ressources financières budgétaires (en dollars)

U 1	2016-2017	autorisations pouvant être utilisées	No. of the contract of the con	Écart (réel moins prévu) 2016-2017
7 307 066	7 648 605	7 542 996	6 125 216	(1 523 389)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

	2016-2017	Écart (réel moins prévu) 2016-2017
42,4	37,3	(5,1)

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activité sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

L'Office a investi considérablement dans ses activités de gestion et de supervision en 2016-2017, à l'appui de notre transition à un nouveau cadre ministériel des résultats, qui a été approuvé en décembre 2016. Afin de mettre en place les structures de gouvernance et de responsabilisation qui s'imposent pour réussir à mettre en œuvre une culture axée sur les résultats et stimuler des améliorations continues des résultats de nos responsabilités essentielles, l'Office a élaboré un modèle opérationnel des membres de l'Office, un manuel du système de gestion et une matrice de responsabilisation détaillée.

L'Office a en outre entrepris une importante réorganisation pour veiller à ce que nos programmes soient correctement harmonisés de manière à s'inscrire efficacement à l'appui de nos responsabilités essentielles et de prendre en compte les structures déterminées dans la Politique sur les résultats pour les services internes.

L'année dernière, l'Office a accordé la priorité à une « démarche axée sur l'organisation d'abord et guidée par les principes d'architecture et les données » dans ses service de technologie de l'information et de gestion de l'information, en mettant à l'essai un processus de gestion de l'information et de gestion d'un portefeuille d'architecture axé sur la planification de la capacité et des stratégies budgétaires. Le nouveau processus de gestion du portefeuille a accru l'efficience de planification de l'Office en cernant les besoins opérationnels communs et en regroupant les efforts. Il veille également à ce que tous les investissements dans ces services étayent le cadre ministériel des résultats et concordent avec le cadre d'architecture intégrée.

En parallèle, les services en question ont également fait l'objet d'un examen et ont été adaptés de manière à intégrer le mandat en évolution de Services partagés Canada, ainsi qu'à concourir au Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert xxiv. Dans le cadre du travail effectué avec le Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'initiative de renouvellement du Web Canada.ca, l'équipe du Web de l'Office a lancé la boîte à outils de l'expérience Web 4.0, jalon important sur la voie menant à la préparation de notre site à la migration intégrale du contenu sur le site Canada.ca.

Des progrès réguliers ont été accomplis vers l'harmonisation de la planification des ressources, la gestion financière et les systèmes d'approvisionnement avec les normes pancanadiennes du gouvernement, MesRHGC et le système de paie Phénix ont été adoptés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

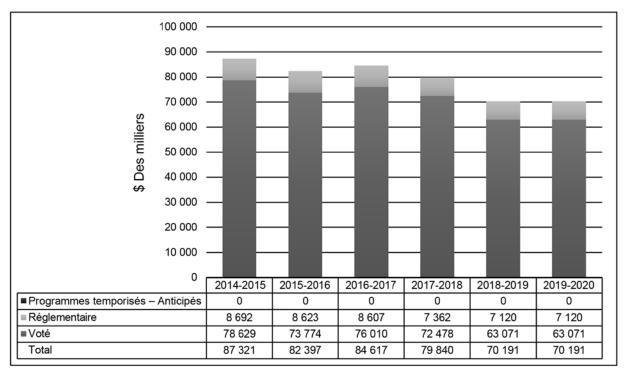
		autorisations pouvant être utilisées		Écart (réel moins prévu) 2016-2017
23 533 785	24 633 776	24 358 500	37 530 277	12 896 501

Ressources humaines (équivalents temps plein)

		Écart (réel moins prévu) 2016-2017
158,8	160,5	1,7

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles



Les exercices 2014-2015 à 2016-2017 rendent compte des dépenses réelles de l'Office qui sont déclarées dans les comptes publics. Les exercices 2017-2018 à 2019-2020 représentent les dépenses prévues.

La tendance globale du graphique ci-dessus montre une baisse des dépenses de 2014-2015 à 2019-2020 avec une faible augmentation pour 2016-2017. Les dépenses de 2016-2017 rendent compte de l'augmentation de l'activité de sécurité et de surveillance, notamment l'intensification de l'engagement annoncée dans le budget 2015.

De 2017-2018 à 2018-2019 et 2019-2020, les dépenses globales de l'Office devraient diminuer de 9,6 millions de dollars, baisse qui est attribuée au financement temporaire qui arrive à terme pour les coûts prévus du Programme d'aide financière aux participants liés au processus du projet Énergie Est et Réseau principal Est, à la réduction du financement temporaire fourni pour l'examen des méga-audiences (Énergie Est et Réseau principal Est), et à une réduction du financement temporaire lié à la sécurité pipelinière.

Résumé du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes et Services internes*	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	autorisations (pouvant être	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2014-2015
Réglementation de l'énergie	58 584 596	61 322 894	48 368 248	44 081 267	61 255 420	40 961 325	43 185 092	45 310 493
Information sur l'énergie	7 307 066	7 648 605	7 632 498	5 015 468	7 542 996	6 125 216	9 018 344	6 567 390
Total partiel	65 891 662	68 971 499	56 000 746	49 096 735	68 798 416	47 086 541	52 203 436	51 877 883
Services internes	23 533 785	24 633 776	23 839 240	21 094 497	24 358 500	37 530 277	30 193 132	35 443 200
Total	89 425 447	93 605 275	79 839 986	70 191 232	93 156 916	84 616 818	82 396 568	87 321 083

*Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture fondée sur le cadre ministériel des résultats. En vue de la comparaison avec les données antérieures et de la comparaison des tendances, les dépenses prévues au chapitre des équivalents temps plein en 2017-2018 et 2018-2019 ont été calculées, dans le présent rapport, selon l'ancienne structure d'architecture d'harmonisation des programmes. Dans le plan ministériel 2017-2018 de l'Office, les calculs correspondent à la nouvelle représentation, conformément à la structure du cadre ministériel des résultats.

Écart entre les dépenses prévues en 2016-2017 et les dépenses réelles de 2016-2017

Les dépenses réelles de l'Office pendant l'exercice 2016-2017 ont été inférieures de 9,0 millions de dollars aux dépenses prévues. La baisse est principalement imputable à ce qui suit :

- la péremption de 3,5 millions de dollars du Programme d'aide financière aux participants en raison de retards survenus à l'audience sur le projet Énergie Est, argent qui sera nécessaire à l'avenir pour effectuer des paiements;
- une affectation bloquée de 0,5 million de dollars à l'appui de la transformation des services et des services professionnels, les annonces et les voyages;
- la péremption restante de 5,0 millions de dollars a trait à un changement du profil des dépenses prévues des examens de projets d'envergure (p. ex., Énergie Est et Réseau principal Est), et un remaniement des ressources connexes à l'adoption du nouveau cadre ministériel des résultats.

Écart entre les dépenses réelles de 2015-2016 et les dépenses réelles de 2014-2015

Les dépenses réelles de l'Office pour l'exercice 2015-2016 étaient inférieures de 4,9 millions de dollars à celles de l'exercice précédent à cause, en grande partie, de l'augmentation des dépenses en 2014-2015 liées aux coûts non récurrents du déménagement des bureaux de l'Office (qui a eu lieu en juin 2014).

Écart entre les dépenses réelles de 2016-2017 et les dépenses réelles de 2015-2016

Les dépenses réelles de l'Office de 2016-2017 étaient supérieures de 2,2 millions de dollars à celles de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des dépenses pour des activités financées par des fonds temporaires annoncés pour la sécurité et l'amélioration des activités d'engagement du public.

Ressources humaines réelles

Résumé des ressources humaines pour les Programmes et les Services internes (équivalents temps plein)

Programmes et services internes*	Réelles 2014-2015	Réelles 2015-2016	Prévues 2016-2017	Réelles 2016-2017	Prévues 2017-2018	Prévues 2018-2019
Réglementation de l'énergie	292,3	251,6	294,2	276,7	268,93	264,1
Information sur l'énergie	46,2	48,1	42,4	37,3	38,78	38,1
Total partiel	338,5	299,7	336,6	314	307,71	302,2
Services internes	102,1	157,9	158,8	160,5	145,14	142,4
Total	440,6	457,6	495,4	474,5	452,85	444,6

^{*} Pour l'exercice 2017-2018, l'Office est passé à une nouvelle architecture fondée sur le cadre ministériel des résultats. En vue de la comparaison avec les données antérieures et de la comparaison des tendances, les dépenses prévues au chapitre des équivalents temps plein en 2017-2018 et 2018-2019 ont été calculées, dans le présent rapport, selon l'ancienne structure d'architecture d'harmonisation des programmes. Dans le plan ministériel 2017-2018 de l'Office, les calculs correspondent à la nouvelle représentation, conformément à la structure du cadre ministériel des résultats.

Analyse

Dépenses par crédit

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives de l'Office national de l'énergie, veuillez consulter les comptes publics du Canada 2017^{xxv}.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles de 2016–17 avec le cadre pangouvernemental (en dollars)^{xxvi}.

Programme	Secteur de dépenses	Activité du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2016-2017
Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Forte croissance économique	40 961 325
Information sur l'énergie	Affaires économiques	Forte croissance économique	6 125 216

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	68 971 499	47 086 541
Affaires sociales	-	-
Affaires internationales	-	-
Affaires gouvernementales	-	-

États financiers et faits saillants des états financiers **États financiers**

Les états financiers de l'Office national de l'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 sont disponibles à partir du site Web de l'Office national de l'énergie xxvii.

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états des opérations et des états financiers de l'Office, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2016–2017. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

État condensé des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2016-2017	Réels 2016-2017	Réels 2015-2016	2017 moins	Écart (réels 2016- 2017 moins réels 2015-2016)
Total des charges	109 365 899	97 987 071	98 624 642	(11 378 828)	(637 571)
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant financement et transferts du gouvernement	109 365 899	97 987 071	98 624 642	(11 378 828)	(637 571)

Différence entre les résultats réels de 2016-2017 et les résultats prévus de 2016-2017

Le coût de fonctionnement net de l'Office avant le financement et les transferts du gouvernement en 2016-2017 était de 11,4 millions de dollars inférieur aux résultats prévus pour le même exercice. La baisse est principalement due à la péremption de 9,0 millions de dollars des dépenses (mentionnée précédemment), ainsi qu'à une diminution de 2,4 millions de dollars des dépenses prévues imputable à un changement des coûts de capitalisation du développement prévu de logiciels et à d'autres différences entre nos dépenses prévues et réelles.

Différence entre les résultats réels de 2016-2017 et les résultats réels de 2015-2016

Le coût de fonctionnement net l'Office avant le financement et les transferts du gouvernement en 2016-2017 était de 0,6 million de dollars inférieur à celui de l'exercice précédent, et présentait des différences relativement mineures des dépenses réelles dans chaque secteur de programme entre les deux exercices.

État condensé de la situation financière au 31 mars 2017 (en dollars)

Renseignements financiers	2016-2017	2015-2016	Écart (2016-2017 moins 2015-2016)
Montant total net des passifs	28 287 217	19 031 783	9 255 434
Total des actifs financiers nets	22 656 539	13 189 146	9 467 393
Dette nette de l'Office	5 630 678	5 843 637	(212 959)
Total des actifs non financiers	22 793 552	22 873 096	(79 544)
Situation financière nette de l'Office	17 162 874	17 029 459	133 415

Le montant total net des passifs et le total des actifs financiers nets ont augmenté respectivement de 9,3 et 9,5 millions de dollars, comparativement à 2015-2016. Les hausses sont principalement dues aux rajustements de surfacturations dont il est rendu compte dans les passifs de 2016-2017, alors que les rajustements de sous-facturations sont pris en compte dans les actifs en 2015-2016.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre compétent : L'honorable Jim Carr, C.P., député.

Chef de l'institution : C. Peter Watson, P.Eng. FACG

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instrument[s] habilitant[s] : Loi sur l'Office national de l'énergie

Année de création: 1959

Cadre hiérarchique

Les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes officiels pour 2016-2017 figurent ci-après.

1. Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

1.1 Programme : Programme de réglementation de l'énergie

1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la

réglementation de l'énergie

1.2 Programme : Programme d'information sur l'énergie

Services internes

Information plus détaillée sur les programmes de l'Office

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée au Répertoire des programmes du l'Office est disponible dans l'InfoBase du SCTxxviii.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-après sont disponibles à partir du site Web de l'Office^{xxix}:

- Stratégie de développement durable de l'Office
- Vérifications internes et évaluations
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et droits extérieurs

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales xxx. Ce rapport donne également des renseignements de fond détaillés sur les dépenses fiscales, notamment des descriptions, des objectifs, des renseignements historiques et des renvois à des programmes de dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent de la responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau 517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210

Calgary (Alberta) principal

T2R 0A8 Calgary

Bureau 505, boulevard de Maisonneuve Ouest

régional Bureau 230, Montréal (Québec)

Montréal H3A 3C2

Bureau 800, rue Burrard régional Bureau 219

Vancouver (Colombie-Britannique) Vancouver

V6Z 0B9

Bureau 5101, 50^e avenue régional Bureau 115, C.P. 2213

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) Yellowknife

X1A 2P7

Télécopieur: 403-292-5503 Sans frais: 1-877-288-8803

TTY (téléscripteur): 1-800-632-1663

http://www.one-neb.gc.ca

info@neb-one.gc.ca

@NEBCanada

Linked in https://www.linkedin.com/company/national-energy-board

You Tube https://www.youtube.com/user/NationalEnergyBoard



Bureau: 403-292-4800

Tél. sans frais: 1-800-899-1265

Bureau: 514-283-3114 Cellulaire: 514-240-0469

Bureau: 604-666-3975 Cellulaire: 604-360-5094

Bureau: 867-766-8408

Télécopieur : 867-766-8410

ANNEXE: Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Responsabilités essentielles d'un ministère ainsi que les résultats ministériels et les indicateurs de rendement qui s'y rapportent.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapport sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans ses Plans ministériels et Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

évaluation (Evaluation)

Au gouvernement du Canada, la collecte et l'analyse systématiques et impartiales de preuves pour juger du mérite ou de la valeur. L'évaluation éclaire la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Les évaluations sont habituellement axées sur les programmes, les politiques et les priorités et examinent les questions ayant trait à la pertinence, à l'efficience et à l'efficacité. Cependant, selon les besoins de l'utilisateur, les évaluations peuvent également examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. Les évaluations ont généralement recours à des méthodes de recherche en sciences sociales.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Results Indicator)

Facteur ou variable fournissant un moyen valable et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiatives horizontales (horizontal initiatives)

Une initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales travaillent en vertu d'une entente de financement approuvée à l'atteinte de résultats partagés clairement définis, et qui est désignée (p. ex., par le Cabinet, un organisme central ou autre) comme une initiative horizontale aux fins de la gestion et de l'établissement de rapports.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Les plans ministériels sont déposés au Parlement au printemps.

plans (plans)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (gouvernement-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel de 2017-2018, les priorités pangouvernementales font référence aux thèmes de haut niveau soulignant le programme gouvernemental dans le discours du Trône 2015, nommément : croissance de la classe moyenne; gouvernement ouvert et transparent; environnement sain et économie forte; diversité qui fait la force du Canada; sécurité et possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport traitant des réalisations concrètes au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats ses comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Results)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes finales

i 	Loi sur l'Office national de l'énergie, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/
ii 	Loi sur les opérations pétrolières au Canada, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/TexteComplet.html
iii	Loi fédérale sur les hydrocarbures, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/TexteComplet.html
iv	Loi sur les operations pétroliéres, https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/legislation/oil-and-gas-
	operations/oil-and-gas-operations.a.pdf?t1504622602616
v	Loi sure les hydrocarbures, https://www.justice.gov.nt.ca/fr/fichiers/legislation/petroleum-
	resources/petroleum-resources.a.pdf?t1504622823435
vi	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012),
	http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/c-15.21/page-1.html
vii	Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie,
	http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/m-0.2/page-1.html
viii	Convention définitive des Inuvialuit, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100027701/1100100027705
ix	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, http://nlca.tunngavik.com/?lang=en
X	Code canadien du travail, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/TexteComplet.html
xi	Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-
	des-ressources-naturelles
xii	Examen des processus environnementaux et réglementaires,
	https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-
	environnementaux.html
xiii	Loi sur la sûreté des pipelines, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_21/page-1.html
xiv	La surveillance des pipelines de compétence fédérale, http://www.oag-
	bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201512_f_41007.html
xiii	Cadre ministériel des résultats, https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/Accueil/Index/
xvi	Participant Funding Program, http://www.neb-one.gc.ca/prtcptn/hrng/pfp/prtcpntfndngprgrm-eng.html
xvii	RegDocs, https://apps.neb-one.gc.ca/REGDOCS/Accueil/Index/
xviii	Page Web du site de l'Office, http://www.neb-one.gc.ca/index-fra.html
xix	InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-
	fra.html#start
XX	Page d'information sur l'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/index-fra.html
xxi	Carte interactive des pipelines, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html
xxii	Profils des sociétés pipelinières,
	http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/pplnprtl/pplnprfls/index-fra.html
xxiii	Bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement
	http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/dshbrd-fra.html
xxiv	Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert,
	http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/plan-daction-du-canada-gouvernement-ouvert-2014-2016
XXV	Comptes publics du Canada 2017, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
xxvi	Cadre pangouvernemental,
	https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-
	nav/~(current_branch~'GOCO~sort_key~'name~sort_direction~'asc~open_nodes~(~'tag_SA0001~'tag_S
	A9999~'tag_SA0002~'tag_SA0003~'tag_SA0004~'tag_SA0005))
xxvii	Rapport ministériel sur le rendement – États financiers
,	http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/index-fra.html
xxviii	InfoBase du SCT, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html
xxix	PageWeb de l'Office national de l'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/index-fra.html
XXX	Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp